

1

Introduction

L'histoire de la démocratie américaine rapporte que Thomas Jefferson (*Microsoft Encarta 2006*), principal rédacteur de la Déclaration d'indépendance américaine avait laissé entendre ceci : « S'il m'appartenait de décider si nous devrions avoir un gouvernement sans journaux ou des journaux sans gouvernement, je n'hésiterais pas un seul instant à choisir la deuxième option » (Goodale 1997).

Une opinion confortée par le premier amendement à la Constitution américaine qui stipule : « Le Congrès ne fera aucune loi qui (...) restreigne la liberté (...) de la presse » (Goodale 1997:7).

Le législateur américain posait de cette façon le principe d'une presse libre, rempart de la démocratie, chien de garde des institutions. La volonté d'inventer une institution de veille aux côtés du législatif, de l'exécutif et du judiciaire est manifeste.

Les relations que la presse entretient avec la démocratie, la place des médias dans une démocratie comprise comme type spécifique de gestion des hommes et des choses de la cité sont reconnues par tous les acteurs.

La démocratie, comme mode de gestion de la cité appelle la participation consciente et responsable des citoyens à la vie publique et aux actions de développement. Cette participation requiert une condition sine qua non l'information juste, régulière et complète.

La fin de la guerre froide et le dégel des tensions entre les superpuissances du monde, la disparition du Mûr de Berlin entre l'Est et l'Ouest ont provoqué des changements sociopolitiques dans les pays du Sud, qu'on a qualifié de « renouveau démocratique » depuis les années 1990. Cette expression de « renouveau démocratique » a non seulement une charge symbolique forte, mais aussi des implications pratiques pour et dans tous les pays dits de « démocratie nouvelle ou rétablie ».

Au Bénin, pays de la première Conférence nationale des Forces Vives de la Nation, la Constitution du 11 décembre 1990 a consacré la liberté de pensée, d'opinion, de réunion et de presse et libéralisé l'espace médiatique. Une libéralisation de l'espace médiatique qui a favorisé la prolifération des canaux de communication, des supports de l'information, une multiplication des contenants qui n'a pas toujours été suivie d'une production de contenus de qualité susceptibles d'animer et d'enrichir le débat social, combien important, pour une société en mutation comme la nôtre.

A ce titre, les mass media, qui s'analysent comme un système, plus précisément un sous-système d'un macrosystème qu'est la société, par leurs actions répétitives quotidiennes contribuent à la stabilité du système, en le nourrissant en informations ; cette fonction dans un espace public démocratique prend une importance particulière.

L'exploration de la problématique à l'ordre du jour nous permet de faire le point des actions des médias béninois, en particulier la presse audiovisuelle, dans le contexte du renouveau démocratique, survenu au Bénin après dix sept ans de régime militaro-marxiste monopartite.